



APPEL A PROJETS SCIENTIFIQUE ET MEDICAL 2025 – Session 1

- ✓ Pour déposer une demande de financement, vous devez posséder un compte.
- ✓ Toute création ou mise à jour de compte doit faire l'objet d'une validation par Sidaction.
- ✓ La candidature en ligne est un formulaire constitué d'un ensemble d'onglets indépendants les uns des autres pouvant être remplis en plusieurs connexions.
- ✓ Une fois le formulaire entièrement complété, il vous sera demandé de le signer et de le transmettre à Sidaction de manière électronique. A noter : un formulaire transmis ne pourra plus être modifié.
- ✓ Pour toutes questions et accompagnement dans la création de votre compte, vous pouvez vous adresser au Pôle Scientifique par email : Scientifique-financements@sidaction.org

Sidaction soutient la recherche sur le VIH/sida depuis sa création en 1994. Elle finance des projets de recherche multidisciplinaires ayant une pertinence pour l'avancée des recherches sur le VIH/sida et pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Son soutien s'inscrit dans la complémentarité avec d'autres sources de financement. Les demandes multidisciplinaires sont fortement encouragées.

Cette session est ouverte à **tous les chercheurs et toutes les disciplines**.

Dans le but de promouvoir l'innovation dans la recherche VIH/sida, Sidaction encourage :

1. L'interdisciplinarité et invite **les chercheurs n'exerçant pas directement dans le domaine du VIH/sida à collaborer** avec des équipes investies dans la recherche sur le VIH/sida.
2. Des projets type "preuve de concept" proposant des approches originales ou des solutions thérapeutiques innovantes.
3. Les jeunes chercheurs à postuler

1. MODALITES DE FINANCEMENT

Sidaction attribue :

- ✓ **Des aides aux équipes de recherche**
- ✓ **Des financements nominatifs aux jeunes chercheurs**

Les projets de recherche doivent se dérouler :

- en France dans les laboratoires publics, les services cliniques et les organismes à but non lucratif ayant parmi leurs missions le soutien à la recherche, et/ou
- dans les pays à ressources limitées, tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ([liste 2022-2023](#)), à condition qu'elles fassent l'objet d'une coordination scientifique et d'une gestion financière par une structure française de recherche publique ou privée à but non lucratif ayant parmi ses missions le soutien à la recherche (*voir le guide des déposants* « Projets menés dans les pays à ressources limitées ») ou par une structure légalement déclarée dans le pays concerné, ayant une expérience reconnue de la gestion de fonds de recherche provenant de bailleurs de fonds internationaux (ANRS-MIE / Union Européenne / USAID / CDC...). Pour tout programme de recherche se déroulant dans les pays à ressources limitées, nous invitons les chercheurs à s'adresser au Pôle Scientifique avant de déposer leur candidature.

Restrictions spécifiques

Les projets financés par d'autres organismes, agences, fondations ou associations ne pourront bénéficier d'un double financement. La liste des projets faisant l'objet d'une proposition de financement par le Comité scientifique et médical de Sidaction sera communiquée à l'ANRS-MIE.

Dans le cadre de la même session de l'appel d'offres, une équipe¹ n'est autorisée à soumettre qu'une seule demande d'aide aux équipes (simple ou multiple). Pour un même projet, une demande de financement jeune chercheur nominative (thèse ou post-doctorat) peut être associée à la demande. Un salaire pour un post-doctorat (non nominatif) peut être intégré à une demande d'aide aux équipes. Si le ou la candidat.e est déjà identifié, alors une demande jeune chercheur nominatif doit être fait par le ou la candidat.e.

1.1. Aide aux équipes de recherche

Le montant demandé doit être de 25 000 € minimum.

Les équipes de recherche pourront être financées pour :

1.1.1. Un projet de recherche d'une durée de 24 mois maximum.

Le budget pourra inclure :

- Des frais de fonctionnement
- Des frais d'équipement
- Des frais de rémunération de personnel non-statutaire (hors jeunes chercheurs, éligibles pour un financement nominatif)
- Des frais de publications, limités à 2 000€
- Des frais de missions, limités à 2 000€

Les frais de publications et de missions ne pourront pas dépasser les 3 000 € au total.

Si la demande est associée à une demande de financement Jeune chercheur, les frais de missions ne sont pas éligibles. Le soutien à la valorisation des travaux du jeune chercheur est privilégié (voir le guide des déposants FJC).

¹ L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche. Elle est dirigée par un/une responsable. Une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) dont elle dispose pour réaliser un programme de recherche propre. Les équipes peuvent donc être de taille variable, mais l'équipe doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation autour d'un programme de recherche durable, à moyen et long terme. L'équipe doit comporter au moins un chercheur titulaire à temps plein.

1.1.2. Un projet « preuve de concept » d'une durée de 12 mois maximum.

Le budget pourra inclure :

- Des frais de fonctionnement
- Des frais de rémunération de personnel non statutaire (hors jeunes chercheurs, non éligibles dans le cadre d'un projet d'innovation)

1.2. Financement nominatif aux jeunes chercheurs

Les jeunes chercheurs pourront être financés dans le cadre d'un projet donné (hors projet d'innovation) :

- ✓ De doctorat, pour une première inscription en thèse à la rentrée 2025/ 2026 (durée : 3 ans)
- ✓ De doctorat, pour la dernière année de thèse (durée : 12 mois, au maximum)
- ✓ De post-doctorat (durée : 24 mois maximum)
- ✓ De recherche en tant que médecins ou pharmaciens (durée : 24 mois maximum)

Les médecins et pharmaciens thésés, **non statutaires**, pourront être financés dans le cadre de leurs travaux de recherche (durée : 24 mois maximum). Ils ne doivent pas déposer leur demande dans le cadre des financements de thèse. Leur cas est apparenté à celui des post-doctorants.

2. DATES CLES

- Clôture des candidatures : **14 février 2025 – 13h00**
- Les décisions finales d'attribution des financements seront communiquées **fin juin 2025**
- Les financements débiteront au plus tôt début octobre 2025

3. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les propositions soumises seront évaluées selon les modalités décrites dans le guide des déposants « Modalités d'expertise scientifique multidisciplinaire ».

Pour chaque dossier, les commentaires détaillés et anonymes des experts ayant analysé le projet ainsi que l'avis collégial du Comité Scientifique et Médical, entériné par le Conseil d'Administration, seront communiqués aux candidats.

4. CONTACTS

Questions générales

Mme Jennifer Pasquier : j.pasquier@sidaction.org

Suivi des demandes

Mme Julia Grolère : j.grolere@sidaction.org

Suivi des contrats de recherche

Mme Nadia Abid : n.abid@sidaction.org

Suivi et Valorisation des projets

Simon Fretel : s.fretel@sidaction.org